SYNTHÈSE EMPLOI & HANDICAP

N°09

La Ressource Handicap Formation : Profil et dynamiques de progression des organismes de formation dans la démarche accessibilité de la formation pour tous

En croisant les données de pilotage de la plateforme Ressource Handicap Formation (RHF) avec la Liste publique des organismes de formation (OF) déclarés et à jour, ce neuvième numéro de *Synthèse Emploi & Handicap* analyse le profil des OF membres de la communauté RHF, leur niveau d'engagement dans la démarche accessibilité, ainsi que leurs dynamiques et délais de progression entre les différentes étapes de la démarche.

A retenir

A fin septembre 2025, 5 331 organismes de formation (OF), soit 5,1 % des OF actifs sont, inscrits sur la plateforme Ressource Handicap Formation (RHF). Ces OF accueillent 15,4 % des stagiaires entrés en formation, traduisant une forte présence de OF de grande taille sur la plateforme RHF. Leur taux d'inscription est en effet deux fois supérieur chez les OF de plus de 100 stagiaires (7,2 % contre 3,4 %) et vingt-quatre fois plus élevé chez les OF certifiés Qualiopi (12,5 % contre 0,5 %).

Parmi les OF inscrits sur la plateforme RHF, 57 % ont signé la charte d'engagement et un sur deux progresse dans la démarche accessibilité. Le délai de latence est de 5,1 mois entre la charte et l'autopositionnement et de 1,2 mois entre ce dernier et le plan de progrès.

Sur les 11 items d'accessibilité évalués, 60 % des OF se situent globalement à des niveaux intermédiaires, compris entre 26% et 75 %, tandis que seuls 1 % atteignent une accessibilité complète (= 100 %) et 6 % déclarent une accessibilité nulle (= 0 %).

Les principaux points forts d'engagement concernent l'accessibilité du bâti (20 % des OF sont à 100 %) et la mobilisation des collaborateurs (13 %), tandis que des fragilités persistent, notamment sur le suivi post-formation (46 % des OF sont à 0 %), la mise en place et suivi des adaptations (28 %) et le bilan du parcours (24 %).

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances impose aux organismes de formation (OF) de garantir l'accessibilité de leurs offres aux personnes en situation de handicap (PSH). Elle les oblige à prendre en compte les besoins spécifiques de ce public et à créer un environnement d'apprentissage accessible et inclusif, notamment par l'adaptation des locaux, des méthodes et des supports pédagogiques, etc.

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'inclusion professionnelle des PSH, l'Agefiph propose aux OF le dispositif d'accompagnement «Ressource Handicap Formation (RHF) ». Ce service, mis en place depuis 2023, vise à faire évoluer leurs pratiques dans l'organisation de l'accessibilité et l'adaptation des parcours de formation.

Depuis mars 2023, la RHF dispose d'une plateforme qui permet aux OF de piloter en ligne leur **démarche *accessibilité de la formation pour tous***. Cette démarche comprend **trois étapes successives** : la signature d'une charte d'engagement, la réalisation d'un auto-positionnement annuel sur les onze items du référentiel national accessibilité et l'élaboration d'un plan de progrès annuel fixant au moins deux objectifs d'amélioration.

Pour la première fois, les données de pilotage de la démarche sont analysées afin d'évaluer le taux d'inscription des OF, leur degré d'engagement et leur capacité à mener la démarche à son terme, ainsi que les délais entre les différentes étapes. Les résultats de ce neuvième numéro de *Synthèse Emploi & Handicap* visent à soutenir le pilotage et le développement de la formation inclusive.

Afin de permettre une analyse plus fine et territorialisée, les résultats sont déclinés à l'échelle régionale (***ici***).

L'étude s'articule autour de trois sections :

La première section mesure le taux d'inscription des OF sur la plateforme et analyse leurs profils, afin d'apprécier le déploiement de la RHF au sein du tissu déclaratif des OF.

La deuxième analyse la dynamique de progression des OF dans la démarche accessibilité, depuis l'inscription sur la plateforme RHF jusqu'à l'élaboration du plan de progrès annuel.

La troisième section évalue le niveau d'accessibilité des OF réalisant leur autopositionnement afin d'identifier les forces et les marges de progression pour chacun des onze items évalués.

Point de vigilance

A fin septembre 2025, 6 543 OF (au niveau Siret) se sont inscrits sur la plateforme RHF.

Parmi eux, 403, soit 6,2 %, ne sont pas à jour de leur obligation de transmission du bilan pédagogique et financier. L'analyse porte donc sur 6 140 OF.

1. Taux de pénétration de la plateforme de la RHF au regard des caractéristiques des organismes de formation

Cette première section indique que la plateforme RHF est aujourd'hui principalement investie par des OF actifs, accueillant un nombre important de stagiaires et certifiés Qualiopi (tableau 1). Cette situation laisse entrevoir un fort potentiel de développement, notamment auprès des petits et moyens OF ainsi que de ceux non certifiés Qualiopi, qui constituent la majorité du tissu déclaratif.

Tableau 1. Pénétration des OF à la plateforme RHF

	Ensemble des OF déclarés	OF inscrits sur la plateforme	Taux de pénétration
Nombre d'organismes de formation (OF)			
Nombre d'OF (Siret)	------	6 140	------
Nombre d'OF (Siren)	138 694	5 613	4,0 %
Dont : OF actifs (au moins un stagiaire)	103 809	5 331	5,1 %
Stagiaires formés par les OF actifs			
Nombre total	44 101 412	6 798 133	15,4 %
Nombre moyen	424	1 275	------
Nombre médian	75	175	------
Répartition des OF selon la taille			
Aucun stagiaire (OF inactifs)	25,2 %	5,0 %	0,8 %
Entre 1 et 10 stagiaires	12,0 %	9,1 %	3,1 %
Entre 11 et 100 stagiaires	30,1 %	28,0 %	3,8 %
Plus de 100 stagiaires	32,7 %	57,9 %	7,2 %
OF non certifiés Qualiopi			
Nombre d'OF actifs	61,2 %	5,8 %	0,5 %
Nombre de stagiaires formés	27,3 %	1,1 %	0,6 %
OF certifiés Qualiopi			
Nombre d'OF actifs	38,8 %	94,2 %	12,5 %
Nombre de stagiaires formés	72,7 %	98,9 %	21,0 %
OF Qualiopi en Actions de formation			
Nombre d'OF actifs	37,7 %	91,6 %	12,5 %
Nombre de stagiaires formés	72,4 %	98,4 %	21,0 %
OF Qualiopi au titre de l'Apprentissage			
Nombre d'OF actifs	3,7 %	17,7 %	24,6 %
Nombre de stagiaires formés	15,7 %	42,3 %	41,6 %
OF Qualiopi en Bilan de compétences			
Nombre d'OF actifs	3,8 %	12,9 %	17,3 %
Nombre de stagiaires formés	8,2 %	24,1 %	45,3 %
OF Qualiopi au titre de la VAE			
Nombre d'OF actifs	2,2 %	11,0 %	25,8 %
Nombre de stagiaires formés	9,8 %	31,6 %	49,5 %

Lecture : Au niveau Siret, la RHF compte 6 140 OF, correspondant à 5 613 OF au niveau Siren, dont 5 331 ont accueilli au moins un stagiaire, soit 5,1 % des 103 809 OF actifs déclarés.
Champ : OF déclarés ayant transmis leur bilan pédagogique et financier à fin septembre 2025.
Source : Données d'activité de la plateforme RHF et de la Liste publique des OF ; appariement réalisé par l'Agefiph.

Un taux de pénétration à la plateforme RHF encore limité, seul un OF actif sur vingt est inscrit

Parmi l'ensemble des OF actifs, c'est-à-dire ayant formé au moins un stagiaire, et figurant sur la liste publique des OF déclarés, 5 331 ont intégré la plateforme RHF, ce qui correspond à un taux de pénétration de 5,1 %.

Lorsque l'on intègre également les organismes inactifs ou n'ayant formé aucun stagiaire (qui représentent 25 % des organismes déclarés et 5 % des inscrits sur la plateforme), le taux de pénétration diminue à 4 %.

Ces premiers résultats montrent qu'une marge de progression importante existe, car la grande majorité des OF n'a pas encore intégré la plateforme RHF.

Une concentration significative de l'activité de formation parmi les organismes inscrits, qui accueillent 15 % des stagiaires en formation

Bien que peu nombreux, les OF inscrits sur la plateforme RHF concentrent une part significative de l'activité de formation. Ils déclarent avoir formé 6 798 133 stagiaires, sur un total national de 44 101 412, soit 15,4 % de l'ensemble des stagiaires.

En moyenne, un OF inscrit sur la plateforme forme 1 275 stagiaires, contre 424 pour l'ensemble des OF actifs. La médiane, estimée à 175 stagiaires pour les OF inscrits, indique que 50 % d'entre eux accueillent plus de 175 stagiaires, contre 75 pour l'ensemble des OF actifs.

Ces écarts indiquent que la plateforme RHF est principalement investie par des organismes disposant d'une capacité de formation supérieure à la moyenne.

L'inscription à la plateforme RHF est deux fois supérieur chez les OF formant plus de 100 stagiaires

Les petits organismes, accueillant entre 1 et 10 stagiaires, sont faiblement présents sur la plateforme RHF, avec un taux de pénétration de 3,1 %.

Les organismes de taille intermédiaire, formant entre 11 à 100 stagiaires, affichent un taux de pénétration légèrement supérieur (3,8 %), mais qui reste inférieur à la moyenne.

Les OF formant plus de 100 stagiaires, qui représentent près d'un tiers des OF déclarés, constituent quant à eux plus de la moitié des OF inscrits sur la plateforme RHF. Leur taux de pénétration largement supérieur à la moyenne atteint 7,2 %, soit près de deux fois celui des OF accueillant moins de 100 stagiaires.

L'inscription sur la plateforme RHF est très nettement supérieure chez les OF certifiés Qualiopi

Les OF non certifiés Qualiopi s'inscrivent très rarement sur la plateforme RHF. Ils ne représentent que 5,8 % des OF inscrits, alors qu'ils constituent 61,2 % des OF actifs au niveau national.

Leur taux d'inscription est très faible : 0,5 % en nombre d'OF actifs et de 0,6 % en nombre de stagiaires accueillis.

A l'inverse, les OF certifiés Qualiopi présentent un taux d'inscription 24 fois supérieur : 12,5 % en nombre d'OF et 21 % en nombre de stagiaires. Ils représentent 94,2 % des OF inscrits sur la plateforme, alors qu'ils ne constituent que 38,8 % des OF actifs en France.

Le taux de pénétration des OF certifiés Qualiopi varie selon le type de certification

Bien que moins nombreux, les OF certifiés au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) présentent les taux de pénétration les plus élevés. Ainsi, 25,8 % d'entre eux ont intégré la plateforme RHF et accueillent près de la moitié des stagiaires (49,5 %) formés dans des OF certifiés VAE.

Les OF certifiés pour l'apprentissage et le bilan de compétences occupent une position intermédiaire, avec des taux de pénétration respectifs de 24,6 % et 17,3 %. Ils accueillent entre 42 % et 45 % des stagiaires formés dans des OF certifiés dans ces domaines.

A l'inverse, les OF certifiés en actions de formation affichent les taux de pénétration les plus faibles, égaux aux taux moyens : 12,5 % en nombre d'OF actifs et de 21 % en nombre de stagiaires.

Cette situation s'explique par le fait que la grande majorité des OF certifiés en VAE, apprentissage ou bilan de compétences sont également certifiés en actions de formation.

2. Dynamique et délais de progression des OF dans la démarche accessibilité

Cette section analyse les taux et les délais de progression des OF entre les trois étapes de la démarche RHF. Les résultats montrent qu'environ la moitié des OF franchissent chacune des étapes, de la signature de la charte à l'auto-positionnement, puis de l'auto-positionnement à l'élaboration du plan de progrès.

Par ailleurs, le passage de l'auto-positionnement au plan de progrès apparaît plus rapide et plus homogène que celui de la signature de la charte à l'autopositionnement.

A chaque étape, un OF sur deux poursuit la démarche et passe à l'étape suivante

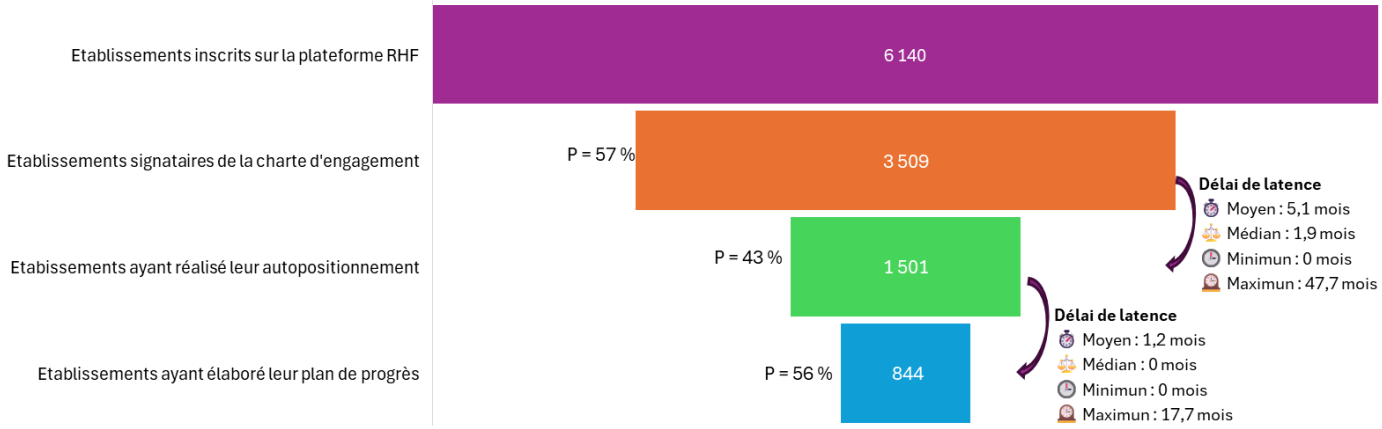
Parmi les 6 140 OF intégrant la plateforme RHF, 57 % ont signé la charte d'engagement. Parmi eux, 43 % ont réalisé leur auto-positionnement, et 56 % de ces derniers ont élaboré leur plan de progrès (graphique 1).

Les délais sont quatre fois plus longs pour l'autopositionnement que pour le plan de progrès

En moyenne, les OF mettent 5,1 mois après la signature de la charte pour réaliser leur auto-positionnement, contre seulement 1,2 mois pour élaborer leur plan de progrès après la réalisation de l'auto-positionnement.

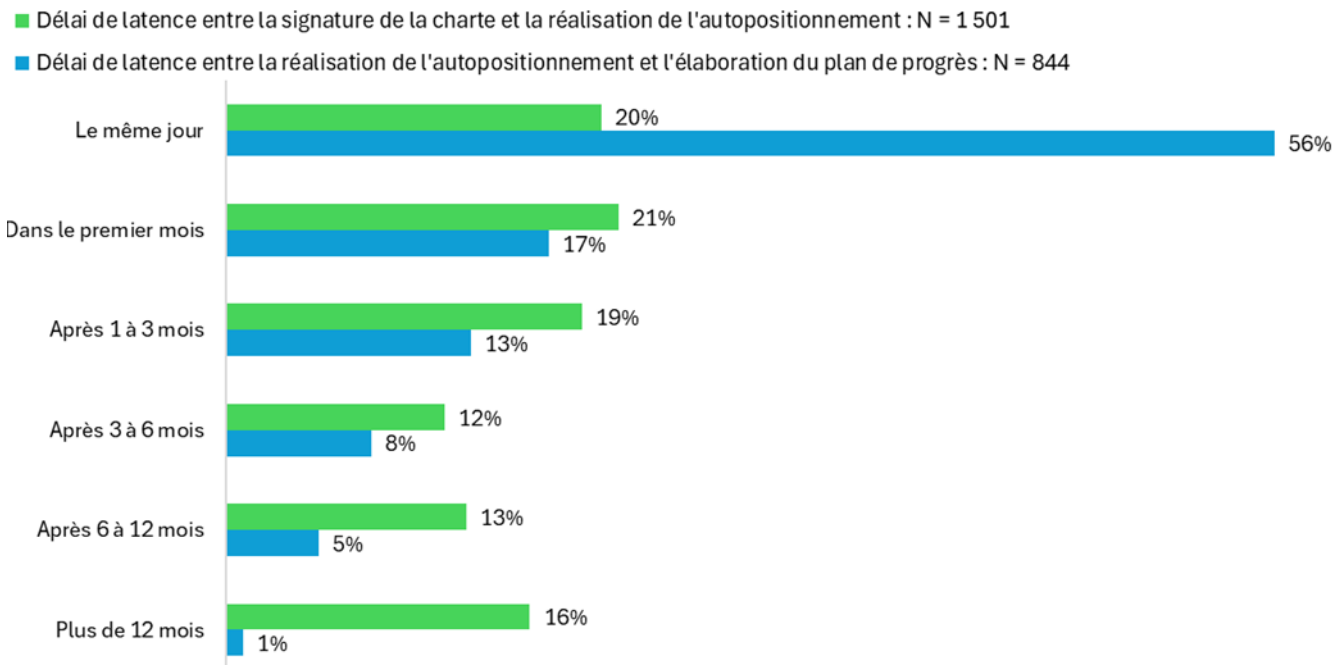
Plus précisément, 60% des OF réalisent leur auto-positionnement dans les 3 mois qui suivent la signature de la charte, tandis que 86 % élaborent leur plan de progrès dans les trois mois suivant l'autopositionnement (graphique 2).

Graphique 1. Taux de transformation et délai de latence entre les étapes de la démarche



Lecture : Parmi les 6 140 établissements (OF) inscrits sur la plateforme RHF, 3 509, soit 57 %, ont signé la charte d'engagement. Parmi ces derniers, 43 % entre ces derniers ont réalisé leur auto-positionnement. Enfin, 56 % des OF ayant réalisé l'auto-positionnement ont élaboré leur plan de progrès
Champ : OF déclarés ayant transmis leur bilan pédagogique et financier à fin septembre 2025.
Source : Données d'activité de la plateforme RHF et de la Liste publique des OF ; appariement réalisé par l'Agefiph.

Graphique 2. Proportion des établissements selon le délai de latence entre les étapes de la démarche



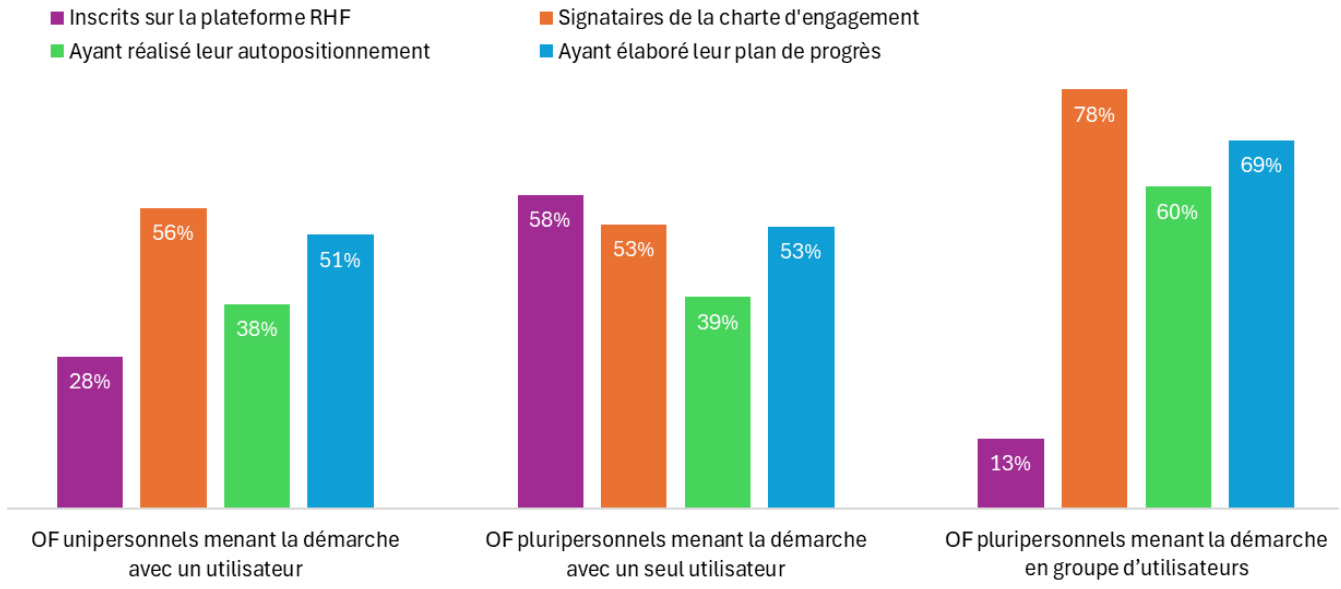
Lecture : 20 % des OF ont signé la charte d'engagement et réalisé leur auto-positionnement le même jour.
56 % ont réalisé leur auto-positionnement et élaboré leur plan de progrès le même jour.
Champ : OF déclarés ayant transmis leur bilan pédagogique et financier à fin septembre 2025
Source : Données d'activité de la plateforme RHF et de la Liste publique des OF ; appariement réalisé par l'Agefiph.

La démarche accessibilité est plus aboutie lorsque plusieurs utilisateurs sont impliqués

78 % des OF pluripersonnels impliquant plusieurs utilisateurs signent la charte, contre 53 % lorsque la démarche est portée par un seul utilisateur (graphique 3). De même, 60 % réalisent leur autopositionnement, contre 39 %, et 69 % élaborent leur plan de progrès, contre 53 %.

Ces écarts montrent que les OF mobilisant plusieurs utilisateurs progressent plus fréquemment à chaque étape que ceux menant la démarche avec un seul utilisateur. Cette conclusion est indépendante de la taille des OF : à nombre de stagiaires équivalent, les OF impliquant plusieurs utilisateurs demeurent proportionnellement plus nombreux à franchir les différentes étapes de la démarche RHF (voir annexe A1).

Graphique 3. Taux de transformation selon le nombre d'utilisateurs associés à la démarche



Lecture : 28 % des OF inscrits sur la plateforme sont unipersonnels. 58 % sont pluripersonnels mais mènent leur démarche avec un seul utilisateur, tandis que 13 % sont pluripersonnels et associent plusieurs utilisateurs à leur démarche Accessibilité.
Lorsque plusieurs utilisateurs sont impliqués, le taux de signature de la charte passe de 53 % à 78 % des OF inscrits sur la plateforme RHF.
Champ : OF déclarés ayant transmis leur bilan pédagogique et financier à fin septembre 2025.
Source : Données d'activité de la plateforme RHF et de la Liste publique des OF ; appariement réalisé par l'Agefiph.

Les délais de progression entre les étapes sont plus longs lorsque plusieurs utilisateurs sont impliqués

Seulement 24 % des OF menant la démarche en groupe d'utilisateurs réalisent leur auto-positionnement dans le premier mois suivant la signature de la charte, contre 44 % des OF mobilisant un seul utilisateur (graphique 4).

De même, 67 % élaborent leur plan de progrès dans le mois suivant l'auto-positionnement, contre 75 % lorsqu'un seul utilisateur est mobilisé.

Ces résultats montrent que les OF menant la démarche RHF en groupe d'utilisateurs progressent moins rapidement que ceux mobilisant un seul utilisateur, tant pour l'auto-positionnement que pour l'élaboration du plan de progrès. Cette observation se vérifie quel que soit le nombre de stagiaires des OF (voir annexe A2).

La démarche RHF est plus fréquemment menée à son terme par les OF certifiés Qualiopi

58 % des OF certifiés Qualiopi signent la charte d'engagement, contre 41 % des non certifiés. Cet écart se maintient à l'étape de l'auto-positionnement, réalisée par 43 % des OF certifiés ayant signé la charte, contre 30 % des non certifiés (Graphique 5).

Enfin, parmi les OF certifiés ayant réalisé l'auto-positionnement, 57 % élaborent leur plan de progrès, contre 36 % pour les OF non certifiés.

Ces résultats montrent que les OF certifiés Qualiopi progressent plus fréquemment à chacune des étapes de la démarche RHF que les OF non certifiés. Cette conclusion se vérifie dans toutes les catégories d'OF, quel que soit le nombre de stagiaires (voir annexe A1).

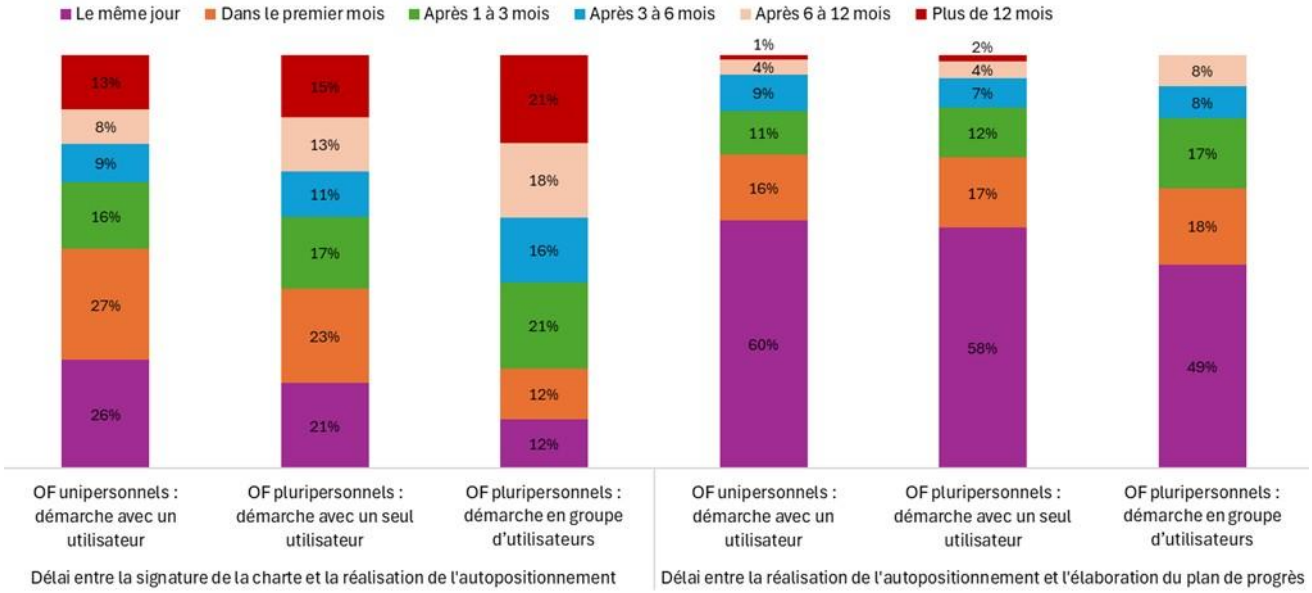
Les OF certifiés Qualiopi réalisent leur auto-positionnement plus rapidement, mais prennent plus de temps pour élaborer leur plan de progrès

41 % des OF certifiés Qualiopi réalisent leur auto-positionnement dans le premier mois suivant la signature de la charte d'engagement, contre 36 % des OF non certifiés (graphique 6).

A l'inverse, le passage de l'auto-positionnement au plan de progrès s'effectue plus lentement chez les OF certifiés Qualiopi. 73 % d'entre eux élaborent leur plan dans le mois suivant leur auto-positionnement, contre 87 % des OF non certifiés.

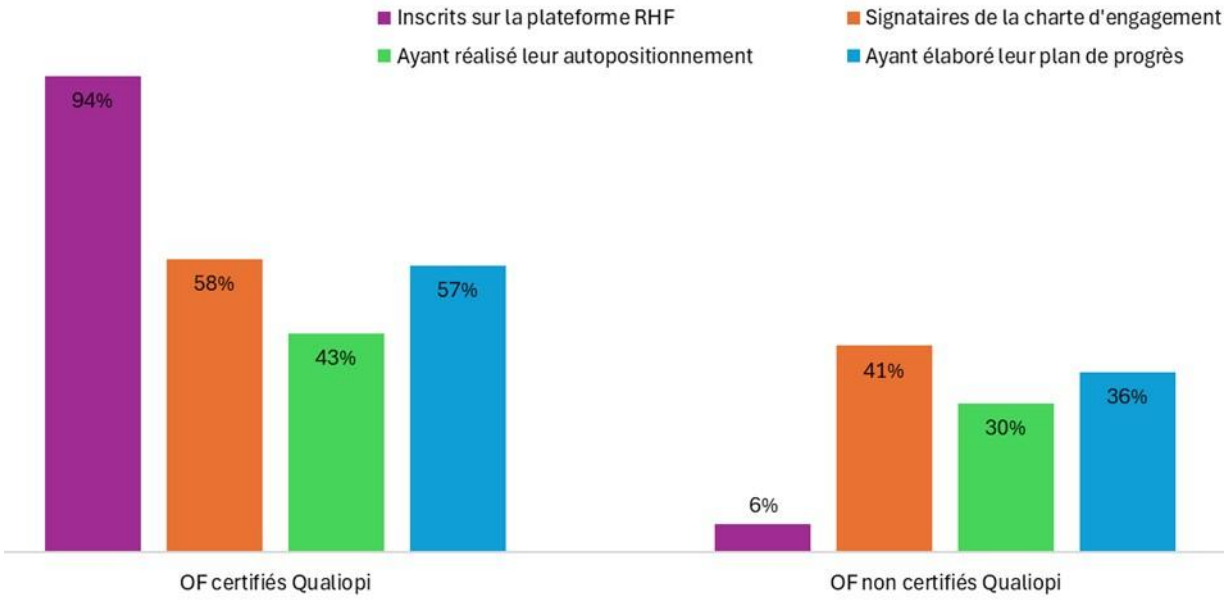
Ces résultats montrent que, si les OF certifiés Qualiopi réalisent plus rapidement leur auto-positionnement, ils prennent plus de temps pour élaborer leur plan de progrès que les OF non certifiés, même à nombre de stagiaires équivalent (voir annexe A2).

Graphique 4. Délai de latence entre les étapes selon le nombre d'utilisateurs associés à la démarche



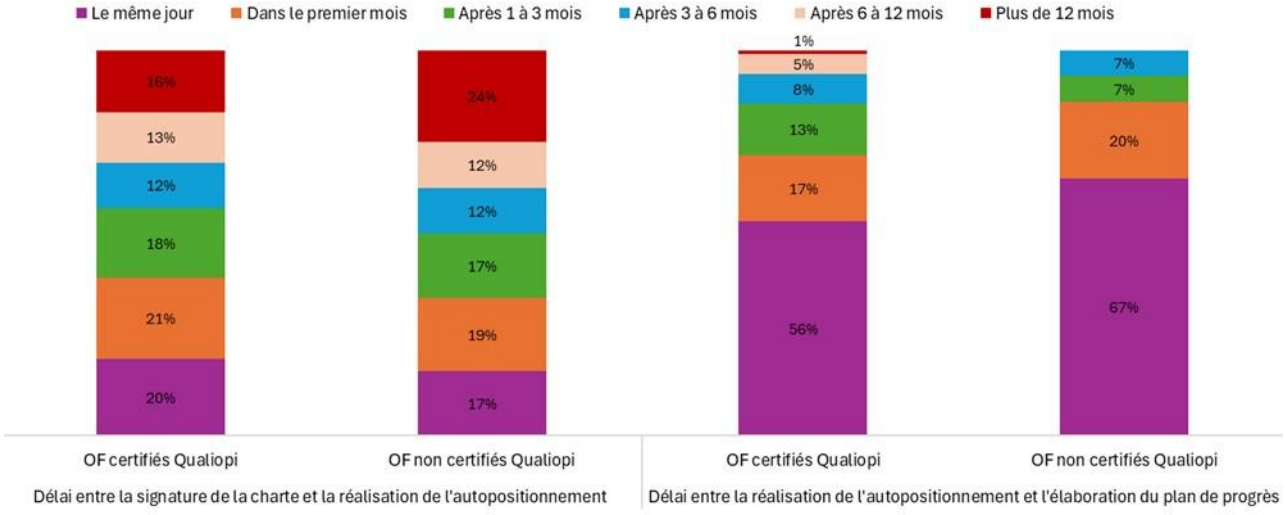
Lecture : 21 % des OF pluripersonnels impliquant un seul utilisateur signent la charte d'engagement et réalisent leur auto-positionnement le même jour, contre seulement 12 % pour les OF pluripersonnels mobilisant plusieurs utilisateurs.
Champ : OF déclarés ayant transmis leur bilan pédagogique et financier à fin septembre 2025.
Source : Données d'activité de la plateforme RHF et de la Liste publique des OF ; appariement réalisé par l'Agefiph.

Graphique 5. Taux de transformation des OF certifiés Qualiopi comparés aux non certifiés



Lecture : 94 % des OF inscrits sur la plateforme sont certifiés Qualiopi ; Parmi eux, 58 % sont signataires de la charte, contre 41 % parmi les 6 % d'OF non certifiés Qualiopi.
Champ : OF déclarés ayant transmis leur bilan pédagogique et financier à fin septembre 2025.
Source : Données d'activité de la plateforme RHF et de la Liste publique des OF ; appariement réalisé par l'Agefiph

Graphique 6. Délai de latence entre les étapes chez les OF certifiés Qualiopi comparés aux OF non certifiés



Lecture : 20 % des OF certifiés Qualiopi signent la charte et réalisent leur auto-positionnement le même jour, contre 17 % pour les OF non certifiés.
Champ : OF déclarés ayant transmis leur bilan pédagogique et financier à fin septembre 2025.
Source : Données d'activité de la plateforme RHF et de la Liste publique des OF ; appariement réalisé par l'Agefiph.

3. Etat des lieux du niveau d'accessibilité des organismes de formation

Le référentiel national accessibilité s'articule autour de deux chapitres : organiser une accessibilité pour tous et s'adapter à chacun, parcours de l'apprenant. Ces deux chapitres regroupent 11 items, sur lesquels les OF sont invités à s'autopositionner chaque année au regard de leurs réalisations antérieures, en indiquant pour chacun le niveau d'accessibilité atteint au moyen d'une note comprise entre 0 % et 100 %.

Cette section, consacrée à l'analyse des niveaux d'accessibilité des OF, montre que la majorité d'entre eux se situe à des niveaux d'accessibilité intermédiaires.

Elle montre que les situations d'accessibilité complète (100 %) ou nulle (0%) sur tous les items restent marginales.

Par ailleurs, la certification Qualiopi et l'implication de plusieurs utilisateurs dans la démarche sont associées à des niveaux moyens d'accessibilité plus élevés.

Une accessibilité des OF inscrits globalement engagée mais encore inachevée

Parmi les OF ayant réalisé l'auto-positionnement, 6 % déclarent un niveau d'accessibilité nul sur l'ensemble des onze items évalués, tandis que 1 % seulement atteignent 100 %. Les autres OF se situent à des niveaux intermédiaires (graphique 7).

Tous items confondus, 24 % des OF affichent un niveau moyen d'accessibilité compris entre 1 % et 25 %, 32 % entre 26 % et 50 %, et 27 % entre 51 % et 75 %. Une proportion plus limitée, soit 11 %, se situe à niveau d'accessibilité compris entre 76 % et 99 %.

Au total, près de quatre OF sur dix déclarent un niveau supérieur ou égal à 50 %. Cette répartition traduit une dynamique d'engagement réelle en faveur de l'accessibilité, mais encore largement inachevée pour la grande majorité des OF.

Des avancées hétérogènes déclarés selon les items d'accessibilité auto-évalués

L'analyse par item (graphique 7) montre des disparités dans les niveaux d'accessibilité déclarés par les OF.

L'accessibilité du bâti arrive en tête, avec 20 % des OF déclarant un niveau d'accessibilité de 100 % pour cet item. Cela peut s'expliquer par le principe d'accessibilité universelle instauré par la loi du 11 février 2005, qui s'applique aux Etablissements Recevant du Public (ERP), dont font partie les OF.

En deuxième position figure l'item « mobilisation et professionnalisation des collaborateurs », pour lequel 13 % des OF déclarent un niveau d'accessibilité de 100 %.

A l'inverse, plusieurs items affichent des niveaux d'accessibilité faibles. C'est notamment le cas de la mise en place et du suivi des adaptations, pour laquelle 29 % des OF déclarent un niveau nul, ainsi que du bilan du parcours (24 %). Le suivi post-formation constitue l'item le moins avancé, avec près de la moitié des OF (46 %) déclarant un niveau d'accessibilité de 0 %.

Dans l'ensemble, ces résultats indiquent que l'accessibilité des OF inscrits sur la plateforme RHF demeure nettement améliorable, malgré des avancées significatives sur certains items.

Les niveaux d'accessibilité sont plus élevés lorsque plusieurs utilisateurs sont associés à la démarche

Tous items confondus, les OF impliquant plusieurs utilisateurs dans la démarche RHF affichent un niveau d'avancement moyen de 48 %, contre 40 % pour ceux mobilisant un seul utilisateur (graphique 8).

Cette supériorité s'observe pour l'ensemble des items, bien que l'ampleur des écarts varie, ainsi que dans toutes les catégories d'OF à nombre de stagiaires équivalent. Une exception est toutefois constatée parmi les OF accueillant moins de 11 stagiaires : dans cette catégorie, les OF impliquant un seul utilisateur déclarent des niveaux d'avancement supérieurs à ceux mobilisant plusieurs utilisateurs (voir annexe A.3).

La certification Qualiopi est associée à des niveaux d'accessibilité plus élevés

En moyenne, les OF certifiés Qualiopi affichent un niveau d'accessibilité de 43 %, contre 34 % pour les OF non certifiés, soit un écart de 9 points (graphique 9).

Plus précisément, sur l'ensemble des 11 items, les OF certifiés Qualiopi déclarent des niveaux d'avancement supérieurs à ceux des OF non certifiés.

Cette supériorité s'observe dans toutes les catégories d'OF, y compris lorsque la comparaison porte sur des organismes ayant accueilli un nombre équivalent de stagiaires.

4. Perspectives et apports pour le métier

Les résultats de cette étude constituent un levier pour identifier des axes d'amélioration dans le déploiement de l'offre de services de la RHF.

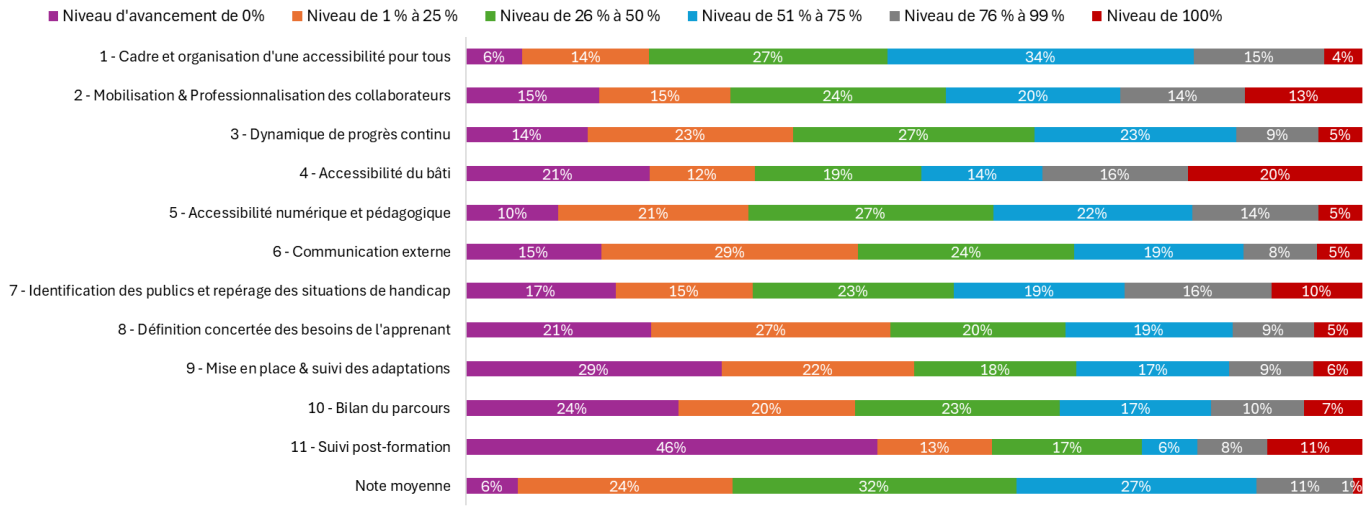
Les délais de latence, supérieur en moyenne à un mois entre deux étapes de la démarche, représentent un risque de décrochage dans l'engagement des organismes. Ce risque diminue toutefois lorsque l'organisme s'appuie sur une dynamique interne de coopération, c'est-à-dire lorsque plusieurs utilisateurs participent conjointement à la démarche.

Il apparaît ainsi nécessaire que la RHF renforce son accompagnement lors des étapes clés, et plus particulièrement au moment de la mise en place de l'organisation initiale.

De même, face aux avancées hétérogènes observées entre les différents items du référentiel, la RHF pourrait définir des priorités territoriales en mettant en avant des méthodes et outils ciblés, adaptés aux forces et faiblesses identifiées.

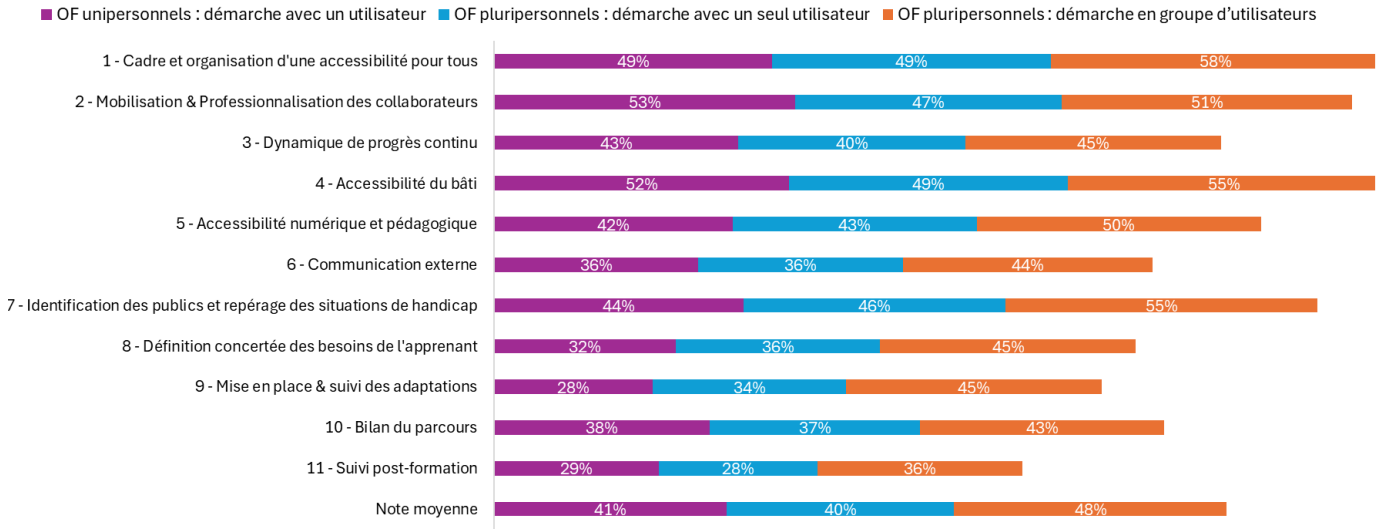
L'enjeu pour la RHF ne réside donc plus uniquement dans le lancement des démarches avec la signature de la charte des OF, mais bien dans la création des conditions favorisant les progrès durables, au plus près des besoins de chaque territoire.

Graphique 7. Proportion des OF selon le niveau d'accessibilité sur chaque item



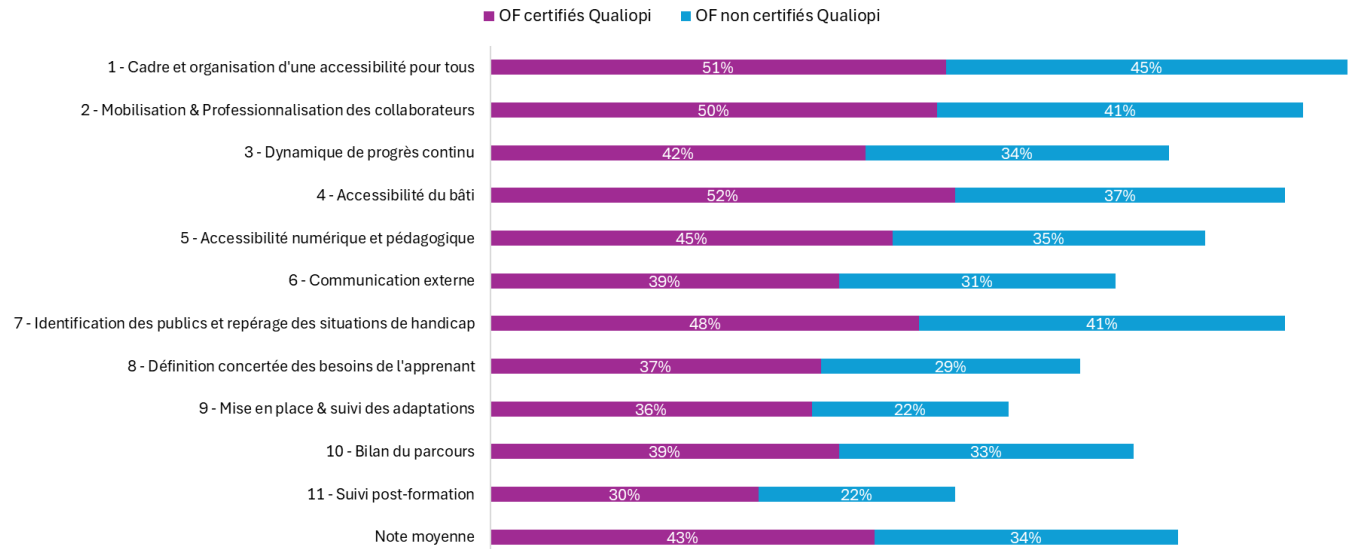
Lecture : 6 % des OF ayant réalisé leur auto-positionnement déclarent une note moyenne nulle, correspondant à un niveau d'accessibilité de 0 % sur l'ensemble des items, tandis que 1 % déclarent une note moyenne de 100 %, correspondant à un niveau d'accessibilité de 100 % pour tous les items.

Graphique 8. Niveau d'avancement des OF selon le nombre d'utilisateurs associés à la démarche



Lecture : Les OF impliquant plusieurs utilisateurs dans leur démarche déclarent, dans l'auto-positionnement, un niveau moyen sur l'ensemble des 11 items de 48 %, contre 40 % pour les OF pluripersonnels mobilisant un seul utilisateur.

Graphique 9. Niveau d'avancement des OF certifiés Qualiopi, comparés aux OF non certifiés



Lecture : Les OF certifiés Qualiopi déclarent, dans l'auto-positionnement, un niveau moyen sur l'ensemble des 11 items de 43 %, contre 34 % pour les OF non certifiés Qualiopi.

Données mobilisées et méthdologie d'analyse statistique

Cette étude s'appuie principalement sur les données de pilotage issues de la plateforme RHF. Celles-ci recensent les inscriptions, les étapes de la démarche accessibilité pour tous (signature de la charte, auto-positionnement, élaboration du plan de progrès) ainsi que les délais de progression entre ces étapes, le nombre d'utilisateurs mobilisés et les niveaux d'accessibilité des OF.

Ces données ont été appariées avec celles de la liste publique des OF déclarés et à jour de leur obligation de transmission du bilan pédagogique et financier, afin de disposer d'informations complémentaires sur les caractéristiques des OF inscrits, nombre l'effectif de stagiaires, le statut et le type de certification Qualiopi et nombre de formateurs.

Sur les 6 543 OF inscrits sur la plateforme RHF (au niveau Siret), 403 ne figuraient pas dans la liste publique des OF en raison d'un défaut de transmission de leur bilan pédagogique et ont été exclus du champ de l'analyse. L'échantillon final comprend ainsi 6 140 OF inscrits sur la plateforme, correspondant à 5 613 entités au niveau Siren, dont 5 331 OF actifs, c'est-à-dire ayant accueilli au moins un stagiaire.

La méthodologie repose sur des analyses statistiques descriptives. Les taux de pénétration de la plateforme RHF ont été mesurés en rapportant le nombre d'OF inscrits aux effectifs totaux d'organismes déclarés, selon le nombre de stagiaires formés, la certification Qualiopi et le nombre d'utilisateurs impliqués dans la démarche.

Les dynamiques de progression dans la démarche Accessibilité ont été analysées à partir des proportions d'OF franchissant chaque étape et des délais observés entre ces étapes. Ces indicateurs ont également été comparés selon le nombre d'utilisateurs mobilisés dans la démarche et selon le statut de certification Qualiopi des OF.

Enfin, le niveau d'accessibilité des OF a été évalué à partir des résultats de leur autopositionnement dans lequel chaque OF s'attribue un score d'avancement pour chacun des 11 items évalués. L'analyse porte à la fois sur la distribution des niveaux d'accessibilité, tous items confondus, et sur les écarts observés par item, ainsi que sur les différences selon la certification Qualiopi et le nombre d'utilisateurs associés à la démarche.

Il convient de souligner que les résultats doivent être interprétés avec prudence, dans la mesure où la démarche RHF repose sur un engagement volontaire des OF et sur des données auto-déclarées. Néanmoins, l'appariement avec les données de la Liste publique des OF permet d'apporter un éclairage robuste sur le profil des organismes engagés dans la démarche Accessibilité, leur dynamique de progression et les marges de développement de l'accessibilité au sein du secteur de la formation.

Rédaction/Coordination : Direction Innovation, Evaluation et Stratégie de l'Agefiph
Collaboration : Direction Sécurisation des Parcours
Publication : Février 2026